

DATE CONVOCATION ET AFFICHAGE : 02 Octobre 2025

DATE DE PUBLICATION : Mardi 13 octobre 2025

Le neuf octobre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures trente à la Mairie-Salle du Conseil, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mr LARGILLIÈRE Francis, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 11

ETAIENT PRESENTS :

Mmes LOISON-LARGILLIERE Sylvie, BUC Isabel, ASSELIN Valérie,
Mrs LARGILLIERE Francis, MASNADA Bernard, CROSNIER Philippe, MIGATA Bernard, VERRIELE
Pascal, ODE Sylvère, ROUQUETTE Jean-Michel,

ETAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :

Mr AURICH-DANNA Serge pouvoir à Mr MIGATA Bernard,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mmes MEGNIEN Marie-France, LEMBERTON Nadine,

ETAIENT ABSENTS :

Mmes LAQLACH Widiané, URION-NOËL Hélène,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme LOISON-LARGILLIERE Sylvie.

Monsieur LARGILLIERE Francis, Maire, demande de modifier l'ordre du jour du conseil et d'y ajouter comme suit :

- Matériels et prestations de télésurveillance,
- Installation d'un relais radiotéléphonie « Rue du Pavé »,

Le Conseil Municipal :

APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 05 juillet 2025.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE L'AUBERGE DU BOCAGE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail de l'Auberge du Bocage doit être renouvelé. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE le renouvellement du bail local commercial situé 1 Rue de Villemaréchal à Monsieur Guillaume LUCAS aux conditions suivantes :

- Le montant du loyer mensuel s'élèvera à 446,50 € net sans TVA,
- L'activité objet du bail sera « Restaurant – Bar – Tabac – Epicerie »,

AUTORISE le Maire à signer le bail commercial.

MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES DE VERT-SAINT-DENIS, REAU ET LIEUSAIN :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Vu la délibération n°2025-67 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Vert-Saint-Denis ;

Vu la délibération n°2025-68 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Réau ;

Vu la délibération n°2025-69 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Lieusaint ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint.

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

INSTALLATION D'UN RELAIS DE RADIOTELEPHONIE :

Monsieur le Maire présente le dossier de la société KEOS Télécom concernant l'installation d'un relais de radiotéléphonie situé près des ateliers municipaux.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'accord intervenu entre le gouvernement, l'Arcep et les opérateurs de téléphonie mobile en janvier 2018 dit « New Deal Zones Blanches », pour l'amélioration de l'accès à la téléphonie mobile sur l'ensemble du territoire et son programme de couverture ciblée, par arrêté interministériel du 21 décembre 2018, publié au JORF du 26 décembre 2018, la commune de Dormelles a été retenue dans la liste complémentaire des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunication mobile.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal passe au vote :

POUR : 02

CONTRE : 04

ABSTENTION : 05

DECISION MODIFICATIVE :

Monsieur le Maire propose les décisions modificatives suivantes sur le budget Communal :

Crédit supplémentaire

Compte 13258 Autres groupement, opération 79 enfouissement des lignes : + 18 000 €,

Compte 21538 Autres réseaux, opération 79 enfouissement des lignes : + 18 000 €,

Virement de crédit

Compte 615231 Produits des cessions d'immobilisations : - 30 000 €,

Compte 023 Virement section d'investissement : - 30 000 €,

Compte 021 Virement de la section d'exploitation : - 30 000 €,

Compte 21538 Autres réseaux, opération 79 enfouissement des lignes : + 30 000 €,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés passe au vote :

ABSTENTION : 00

CONTRE : 00

POUR : 11

MATERIELS ET PRESTATIONS DE TELESURVEILLANCE :

ATELIER MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente un devis concernant le renouvellement de l'alarme à l'atelier municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE le renouvellement de la télésurveillance,

ACCEPTE la proposition d'achat du matériel de la société NEXECUR Protection groupe Crédit Agricole pour un montant de 1 524€ H.T.,

ACCEPTE l'abonnement annuel pour la maintenance.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de renouvellement de vente et prestations de télésurveillance,

MAIRIE

Monsieur le Maire présente un devis concernant le renouvellement de l'alarme à la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE le renouvellement de la télésurveillance,

ACCEPTE la proposition d'achat du matériel de la société NEXECUR Protection groupe Crédit Agricole pour un montant de 1 848€ H.T.,

ACCEPTE l'abonnement annuel pour la maintenance.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de renouvellement de vente et prestations de télésurveillance,

SALLE DES SPORTS

Monsieur le Maire présente un devis concernant le renouvellement de l'alarme à la salle des sports.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE le renouvellement de la télésurveillance,

ACCEPTE la proposition d'achat du matériel de la société NEXECUR Protection groupe Crédit Agricole pour un montant de 1 848€ H.T.,

ACCEPTE l'abonnement annuel pour la maintenance.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de renouvellement de vente et prestations de télésurveillance,

INSTALLATION D'UN RELAIS DE RADIOTELEPHONIE :

Monsieur le Maire présente le dossier de la société concernant l'installation d'un relais de radiotéléphonie situé Rue du Pavé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal passe au vote :

POUR : 00

CONTRE : 11

ABSTENTION : 00

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS :

Monsieur Bernard MIGATA demande l'installation d'un banc au cimetière.

Réponse de Monsieur Bernard MASNADA : la dépense a été faite, le banc est aux ateliers municipaux et doit être installé par les agents municipaux.

Monsieur Bernard MIGATA signale un problème au niveau du tintement des cloches de l'église.

Réponse de Monsieur le Maire : la société BODET qui gère l'entretien doit intervenir dans les prochains jours.

Madame Sylvie LOISON-LARGILLIERE informe le conseil sur le début des travaux à l'école « création d'un bassin d'infiltration des eaux pluviales » le 20 octobre 2025 par l'entreprise TP GOULARD.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 13.

La Secrétaire,

Le Maire,